



fccq

Budget 2013/2014

**Mémoire de la Fédération des chambres de commerce du
Québec en prévision du budget 2013/2014**

Gouvernement du Québec

20 novembre 2012

1. Le contexte.

Le ralentissement de l'économie mondiale et de la croissance des pays émergents, dont le chef de file, la Chine, et la faiblesse de l'économie américaine font sentir leurs effets au Canada et au Québec dans plusieurs secteurs et en particulier dans celui des matières premières. Ainsi, la croissance du PIB réel du Québec en terme annualisé des quatre derniers trimestres est inférieure à 1 % et ne devrait pas dépasser 1,2 % pour l'année 2012. Le taux de chômage est à près de 8 % pour l'année 2012 et pour 2013, la croissance prévue demeure modeste à 1,5 % environ, de sorte que le taux de chômage ne baissera pas de façon marquée. Il faut donc tenter de stimuler la demande pour amoindrir les effets de ce ralentissement.

Le Québec doit à cet effet diversifier son marché d'exportation et compenser la force du dollar canadien par des gains de productivité. Il lui faut des appuis pour innover et faire croître son secteur manufacturier, source de valeur ajoutée qui représente maintenant moins de 15 % du PIB. Il faut encourager les entrepreneurs québécois à collaborer ensemble dans le nouveau contexte de l'innovation ouverte, particulièrement dans les secteurs à haut contenu informationnel. Également, on doit combler des pénuries de main-d'œuvre qualifiée par une immigration bien ciblée et enfin, favoriser la croissance de la productivité du travail. Finalement, il faut assurer les équilibres budgétaires en réévaluant les divers postes de dépenses.

2. Présentation de la vision économique de la FCCQ : créer la richesse avant de la redistribuer.

La FCCQ s'inscrit contre la **mythologie d'un Québec riche** que l'on peut taxer sans limite pour financer des programmes sociaux et faire de la redistribution de revenu en faveur des moins nantis. Le Québec, avec plus de 23 % de la population au Canada n'est responsable que de 20 % du PIB canadien. Seules les provinces de l'Atlantique (IPE, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick) ont un PIB par habitant inférieur à celui du Québec lequel est de plus de 10 % inférieur à la moyenne canadienne. Comme les québécois sont surtaxés, le revenu disponible par habitant, de plus de 10 % inférieur à la moyenne canadienne, arrive à **l'avant dernier rang des provinces**, seul l'IPE ayant un revenu disponible inférieur à celui du Québec¹. Cette pauvreté relative du Québec fait en sorte que la province doit de plus en plus compter sur les transferts fédéraux pour équilibrer son budget. À cet égard, le Québec reçoit un transfert de l'ordre de 10 G \$ du gouvernement fédéral au titre de la péréquation payé à 80 % par les autres canadiens puisque le Québec contribue pour 20 %, sa part dans le PIB canadien, aux recettes fédérales. Contrairement à un discours qui prétend que le gouvernement fédéral vient chercher des milliards en taxation au Québec sans rien y retourner, le gouvernement central, notamment en raison des transferts pour la santé et l'éducation et la péréquation,

¹ Statistique Canada, Division des comptes des revenus et dépenses, *Comptes économiques provinciaux*.

voyait ses dépenses au Québec excéder ses impôts et taxes de plus de 17 G \$ en 2010². Ce déficit est moindre en 2011 mais demeure supérieur à 10 G \$.

Or la gouvernance du PQ ainsi que son programme législatif et budgétaire, incluant ici toute la question de la fiscalité, génère beaucoup d'incertitude dans une période de ralentissement économique. De telles incertitudes minent les projets d'investissement. Aux États-Unis par exemple, les impasses entre la présidence et les assemblées d'élus sur la question fiscale, les soins de santé et la façon de réduire le déficit font que les entreprises retardent ou annulent leurs investissements alors que l'économie tourne au ralenti³. Le nouveau gouvernement doit plutôt poursuivre les efforts déjà en cours pour stimuler le développement de l'économie dans tous les secteurs et favoriser la création d'emploi et de richesse. Il doit assurer un cadre réglementaire et fiscal stable et prévisible, continuer de contrôler ses dépenses et prévoir des mesures favorables à l'investissement autochtone et étranger.

En fait, ce sont les dépenses qu'il faut réduire plutôt qu'augmenter les impôts et on doit mettre tout en œuvre pour accroître la richesse des citoyens. À cet égard, la FCCQ veut présenter au gouvernement sa vision pour augmenter les revenus et l'emploi. Cette vision s'articule autour de **quatre grands axes prioritaires** :

Axe 1 : la productivité, facteur fondamental de l'enrichissement d'une économie et qui comprend l'innovation, la formation de la main-d'œuvre et les investissements.

Axe 2 : l'entrepreneuriat, source de création d'emploi et de richesse qui doit être supporté par l'essor d'une culture entrepreneuriale. Cette culture doit déboucher sur la création de nouvelles entreprises, la croissance et le transfert à de nouvelles générations des entreprises existantes et le développement d'entreprises capables de concurrencer sur le marché mondial et d'exporter à travers la planète.

Axe 3 : l'attraction des investissements directs étrangers (IDE) dans des secteurs comme l'énergie propre, les ressources naturelles et les technologies de l'information. Les investisseurs étrangers ont joué et devraient continuer de jouer un rôle majeur dans la croissance au Québec et on doit maintenir nos avantages comparés pour les accueillir.

Axe 4 : le gouvernement du Québec doit continuer de jouer un rôle de *facilitateur du développement économique*. La modernisation et la mise à niveau des infrastructures, le maintien des investissements dans l'éducation et en particulier dans les secteurs techniques et universitaires sont essentiels. Il faut continuer à réduire le fardeau réglementaire et assurer une fiscalité compétitive aux entreprises.

Enfin, la venue d'un nouveau gouvernement soulève plusieurs inquiétudes chez la communauté d'affaires et amène la FCCQ à rappeler les grands principes d'une saine gestion des finances publiques qui supporte le développement économique et la création de richesse.

² Institut de la statistique du Québec (ISQ), *Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec*.

³ « Business and America's fiscal cliff: Give us a brake », *The Economist*, October 6th, 2012, page 73-74.

3. Les politiques économiques du gouvernement du Québec et la mise en œuvre des axes visant le développement économique de l'ensemble du Québec

3.1 La productivité, source d'amélioration des niveaux de vie.

➤ *Productivité et investissement*

La productivité et l'innovation sont les fondements de la richesse économique d'une société. La productivité dépend de la qualité du capital productif, de la main-d'œuvre et de la gestion des entreprises. L'investissement et la formation de la main-d'œuvre sont des facteurs clés pour améliorer la productivité. De nouveaux investissements dans des installations avec des équipements de pointe contribuent à améliorer la productivité et la création d'emploi. Les investissements dans la machinerie, les équipements et des produits informatiques (hardware et logiciels) dans des installations déjà existantes contribuent à améliorer la productivité et protéger les emplois existants. La numérisation des chaînes de production est devenue un facteur majeur de gains de productivité et elle doit être supportée par des gestionnaires bien formés dans les écoles techniques et d'enseignement supérieur et aussi par une main-d'œuvre capable d'utiliser les technologies de l'information. Tout ceci requiert des investissements du secteur privé pour que les entreprises soient en mesure de supporter la concurrence et aussi capables de s'attaquer à de nouveaux marchés par l'exportation.

Or, le faible niveau de productivité du Québec est bien connu. Au cours des 25 dernières années, la productivité a augmenté en moyenne de moins de 1 % alors que l'Ontario a enregistré à ce chapitre un gain annuel de 1,2 % et les États-Unis, 1,6 %. Il est important de préciser ici que la productivité concerne tant les entreprises privées que les services publics.

Un des facteurs de cette anémie de la productivité des entreprises est une **faiblesse chronique des investissements privés** alors que la part du Québec depuis plusieurs années dans le total des investissements privés au Canada est inférieure à sa part de population et de PIB. Ainsi, en 2012, la part du Québec dans les investissements privés non résidentiels (bâtiments d'entreprise, machineries et équipements) représentait seulement 12,5 % du total canadien⁴. Cette faiblesse est un des facteurs importants expliquant la pauvreté relative du Québec. Il faut donc tout mettre en œuvre pour stimuler l'investissement privé autochtone et attirer les investisseurs étrangers.

➤ *Productivité, concurrence et innovation*

Dans l'économie du savoir, l'innovation est un des fondements de la croissance économique et de la richesse d'un pays alors que les dépenses de R&D en sont le moteur.

⁴ http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/inves/ipp_canada.htm

L'innovation est un concept vaste qui porte à la fois sur les nouveaux biens ou services mais aussi, sur les processus de production ou d'affaires, les méthodes de gestion ainsi que sur les modèles d'affaires. L'interaction entre la croissance économique et la R&D s'explique notamment par la rentabilité des dépenses en R&D. En effet, **le rendement sur l'innovation est plus élevé que celui sur les dépenses générales en capital et ses effets de débordement favorables à l'ensemble de l'économie justifient un support de l'État**⁵.

Par ailleurs, grâce notamment à Internet, on assiste à une diffusion mondiale de la connaissance et de la technologie⁶. Autrefois, surtout réservé aux pays industrialisés, le progrès des connaissances scientifiques et technologiques devient de plus en plus accessible à plusieurs pays en pleine croissance, en particulier les pays asiatiques. En conséquence, c'est au niveau de l'innovation que vont se créer les avantages concurrentiels et la création de valeur⁷. **Pour une économie comme celle du Québec, avec cette intensification de la concurrence, il n'est pas facile de maintenir une position de leader en matière d'innovation pour permettre un enrichissement de la société.**

Des études montrent que la capacité d'innovation d'une région⁸ s'explique par l'existence d'infrastructures essentielles (télécommunications, transport etc....) et par la présence de grappes industrielles dynamiques. Cette capacité dépend également du nombre et de la qualité des personnes formées pour faire de la recherche et des tâches techniques, des **ressources financières privées et publiques allouées à la R&D** et des liens entre l'enseignement supérieur et les entreprises leaders en R&D. Plus ces leaders sont présents sur le marché international, plus on assistera à des innovations dont les droits de propriétés intellectuelles se doivent d'être protégés.

De plus, la numérisation des chaînes de valeur a fait apparaître **cette pratique de gestion de « l'innovation en réseau »** par opposition à la stratégie classique de l'innovation conçue à l'intérieur de l'entreprise et avec ses propres ressources. Tous les membres d'une chaîne de valeur ajoutée allant des clients jusqu'aux derniers fournisseurs collaborent à un projet d'innovation. Par exemple, le développement de la **C Series de Bombardier** se fait grâce aux liens avec ses clients et ses fournisseurs. La R&D est aussi supportée par un financement d'État et si le produit devient un succès commercial, l'économie du Québec et du Canada en profitera.

L'intensification de la concurrence mondiale ainsi que la facilité d'accès aux nouveaux produits et services font que **la durée du cycle de vie des innovations tend à fléchir**. Des produits jugés à haute valeur ajoutée deviennent rapidement des biens d'usage

⁵ B.H. Hall, J. Mairesse and P. Mohen, "Measuring the Returns to R&D", December 10, 2009, Chapter prepared for the "Handbook of the Economics of Innovation", B.H. Hall and N. Rosenberg Editors, http://elsa.berkeley.edu/~bhall/papers/HallMairesseMohnen09_rndsuryey_HEI.pdf

⁶ Voir: W.Keller, "International Technology Diffusion", Journal of Economic Literature, September 2004.

⁷ "The McKinsey Global Survey of Business Executives: As competition gets tougher, **innovation may be the only route to organic growth.**", The McKinsey Quarterly, no1, 2005.

⁸ Voir notamment: J.L. Furman, M. E. Porter and S. Stern, 'The determinants of national innovative capacity', [Research Policy](#) No 31, August, 2002.

courant (le cas des téléphones intelligents en est un exemple) de sorte que les entreprises doivent constamment innover pour garder leur place sur le marché⁹. **Ceci se traduit par une réduction du temps requis pour commercialiser une innovation.**

La pratique de l'innovation en réseau a rapidement évolué vers celle plus large de « **l'innovation ouverte** »¹⁰. Cette stratégie considère que c'est « l'écosystème » des entreprises formé d'un vaste ensemble de collaborateurs **qui est la source même de l'innovation**¹¹. L'écosystème comprend les membres d'une chaîne de valeurs incluant les clients mais aussi les joueurs périphériques comme les fournisseurs de capital de risque et les institutions financières, les maisons de formation professionnelle et les universités, des ministères à vocation économique, des conseillers etc. Ce vaste ensemble collabore pour arriver à développer un nouveau produit ou service. L'écosystème peut être à caractère international et impliquer des sociétés multinationales et leurs fournisseurs répartis à travers le monde¹². Les membres doivent se faire confiance dans l'échange d'information et des accords de confidentialité ou autres mesures de protection de propriété intellectuelle lient tous les joueurs de l'écosystème. Mais en plus d'une méfiance qui peut exister entre les collaborateurs, la co-opétition, où des firmes concurrentes sur certains marchés deviennent des alliées pour développer un nouveau produit, représente un autre défi dans la constitution d'écosystème efficace.

Enfin, avec le développement des **réseaux sociaux**, les entreprises vont chercher de nouvelles informations sur leurs clients existants ou potentiels et intègrent ces données pour orienter leurs projets d'innovation. Les données recueillies sont considérables¹³ et peuvent, grâce au « nuage informatique », être mises à la disposition de tous les membres d'un écosystème participant à un projet d'innovation. Les données accumulées provenant du marché et aussi des processus internes d'un écosystème pourront être analysées pour accroître **l'efficacité de la R&D et la commercialisation des innovations**. On estime que ces grandes banques de données et les logiciels pour traiter cette information sont en voie en fait de créer une **véritable révolution dans la façon de gérer les entreprises**¹⁴.

⁹ Le cas de RIM démontre la difficulté de garder sa place de leader dans un monde d'accélération de l'innovation.

¹⁰ JSBrown and JHagel III, "Creation nets: Getting the most from open innovation", The McKinsey Quarterly, Number 2, 2006, p.40-51.

¹¹ H.W.Chesbrough, "The Case for Open Business Models", MIT Sloan Management Review, Winter 2007.

¹² On cite souvent Apple, Proctor & Gamble ou encore Cisco Systems comme modèles d'écosystème générant rapidement des innovations commercialisées avec efficacité.

¹³ Le terme dans la littérature anglo-américaine pour décrire cette abondance de données provenant notamment des réseaux sociaux est « **big data** ». Voir : Jacques Bughin, Michael Chui and James Manyika, 'Clouds, Big Data and Smart Asset: Ten tech-enabled business trends to watch', McKinsey Quarterly 2010, Number 4, p.26-43. Voir aussi: Brad Brown, Michael Chui and James Manyika, "Are you Ready for the Era of 'Big Data'?", McKinsey Quarterly 2011, Number 4, p.24-35.

¹⁴ A. McAfee and E. Brynjolfsson, "Big Data: The Management Revolution", Harvard Business Review, October 2012.

➤ *Innovation, entreprises et support de l'État au Québec*

Cette brève description de l'importance de la productivité et de l'innovation pour créer de la richesse **soulève plusieurs défis pour les entreprises du Québec**. Ces développements changent le visage de l'innovation et les conditions pour participer à ces nouvelles pratiques de gestion ne sont pas toujours **facilement accessibles pour les PME**. La commercialisation de l'innovation devient plus complexe tout en étant plus efficace. Le gouvernement devrait donner un signal clair qu'il s'engage à prendre les mesures pour permettre à nos entreprises **d'accroître leur productivité, d'innover ou de participer à un processus d'innovation**. La FCCQ estime que les moyens suivants devraient apparaître dans les priorités du gouvernement dans son prochain budget :

- Face au besoin des entreprises du Québec de trouver de nouveaux marchés et être compétitives, il faut présenter des mesures pour stimuler les investissements en machineries, équipements et matériel informatique pour poursuivre la numérisation des processus de production et accroître ainsi la productivité des firmes déjà en place et, le cas échéant, leur capacité de production. Il faut axer les mesures d'aide sur la fiscalité sous la forme de crédit d'impôt de manière à favoriser l'investissement. **Notamment la FCCQ favorise la bonification du crédit d'impôt pour investissement relatif au matériel de la fabrication et une enveloppe de 60 M \$ pour équipements spécialisés et pour la formation professionnelle.**
- De façon plus spécifique, la FCCQ demande le maintien de la bonification annoncée dans le dernier budget du crédit d'impôt pour investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation dans le cadre d'activités de fonte, d'affinage ou d'hydrométallurgie de minerais, autres que les minerais provenant d'une mine d'or ou d'argent, extraits d'une ressource minérale au Canada.
- Le gouvernement réaffirme sa volonté d'élaborer à brève échéance une politique industrielle axée sur l'innovation et la réalisation de gains de productivité. **Cette politique devrait faire de l'innovation une priorité et dédier des ressources pour les PME**. Notamment, il faut faire la promotion de l'innovation ouverte par des mesures visant :
 - (1) soit à faciliter leur accession à des écosystèmes qui leur permettra dans leur spécialité de participer à un processus d'innovation ouverte y compris ceux à caractère international;
 - (2) soit aussi à développer des liens avec des partenaires pour la mise en œuvre de leur propre innovation dans un contexte ouvert de partage d'information. À titre incitatif, un crédit d'impôt remboursable pourrait être consenti aux PME pour supporter les démarches nécessaires à une

participation dans un processus ouvert visant à commercialiser une innovation. Comme certaines firmes au Québec sont très réticentes à partager de l'information¹⁵, le gouvernement à travers son ministère à vocation économique et ses partenaires du secteur privé devra faire preuve de leadership pour faire connaître aux entrepreneurs du Québec les avantages de ce modèle d'affaires. Pour limiter les impacts sur les finances du gouvernement, il serait souhaitable que les crédits additionnels requis pour appuyer financièrement la politique industrielle proviennent principalement **de la réallocation de l'enveloppe globale constituée des crédits budgétaires et fiscaux destinés aux entreprises.**

- Aussi bien des sociétés multinationales que de petites firmes technologiques ont des projets de R&D en cours ou à entreprendre à court terme. Il faut leur donner tous les moyens pour leur faciliter la tâche et les supporter y compris financièrement à travers des institutions comme Investissement Québec. Nous revenons plus loin sur la taxation sur les gains en capital, mais il est **clair qu'il faut conserver pour les petites entreprises une taxation favorable aux gains en capital** puisque c'est souvent la rémunération principale que retirent les administrateurs de petites sociétés dont les innovations sont commercialisées avec succès sur le marché.
- Un support à la R&D consiste à faciliter les liens entre les universités et les entreprises. Le financement de chaires de recherche et les contrats de recherche confiés aux universités par les grandes ou moyennes entreprises doivent être facilités. Des études démontrent que souvent la R&D dans des domaines complexes est plus efficace lorsque initiée d'abord par les entreprises mais ensuite effectuées dans les universités¹⁶. Ce lien entre le monde universitaire et les entreprises **tend à réduire le temps de commercialisation des innovations.**
- Enfin, les institutions des gouvernements fédéral et provincial y compris les sociétés d'État comme Hydro-Québec font directement de la R&D ou encore confient des fonds de recherche aux maisons d'enseignement techniques et universitaires. Le gouvernement du Québec devrait assurer une complémentarité entre ces recherches et un meilleur équilibre entre le secteur privé et le secteur public de façon à obtenir le meilleur rendement possible des fonds investis en termes d'innovation commercialisable. **Il faut donc en priorité rapprocher R&D, innovation et commercialisation.**

¹⁵ Voir : S.B.Letaifa et Y.Rabeau, "Too Close to collaborate? How Geographic Proximity Could Impede Entrepreneurship and Innovation", à être publié dans le Journal of Business Research, Fall 2012.

¹⁶ J.L. Furman, M. E. Porter and S. Stern, op.cit. et M. E. Porter and S. Stern, "Location Matters", MIT Sloan Management Review, Summer 2001.

- Il est aussi souhaitable que l'on prévoie une harmonisation des politiques québécoises avec celles du fédéral si ces dernières devaient être modifiées à la suite des recommandations du rapport Jenkins¹⁷. Notamment, le rapport recommande de simplifier le régime de crédits d'impôt utilisé pour soutenir pour les PME dans leur R&D et activités d'innovation.
- Le cas de l'industrie pharmaceutique :

Les consultants Deloitte dans une étude intitulé « Diagnostique sectoriel de main-d'œuvre , Pharmebio Développement » indiquait en 2011¹⁸ pour le Québec :

« Touchée par la délocalisation vers les pays émergents, la croissance des emplois autrefois importante a stagné au cours des dix dernières années. Les fermetures d'entreprises et d'usines de production ont de plus engendré une nette diminution des emplois associés à la production. Profitant de la tendance d'externalisation, des entreprises de service et de recherche et développement (« R&D ») sont apparues, créant ainsi des emplois. Les difficultés de financement entraînant une paralysie des entreprises biopharmaceutiques et la délocalisation de grands centres de R&D ont laissé au chômage, quant à eux, plusieurs scientifiques d'expérience. Le marché de l'emploi de l'industrie biopharmaceutique semble donc se réorienter : de postes associés à la production, à la recherche et à l'innovation vers des emplois orientés vers la commercialisation et des fonctions de soutien. »

La rationalisation de l'industrie comportant des fusions et par la suite des fermetures de centres de R&D et des déplacements d'activité vers des centres mondiaux continuent d'affliger la région de Montréal. Des mises à pied ont continué dans l'industrie, la plus récente étant les trois cent licenciements de Pfiser en fin d'octobre 2012.

La question est complexe et comme le gouvernement accorde des subventions à cette industrie majeure pour le Québec, il y aurait lieu de faire un constat et une révision de la stratégie à plus long terme dans cette industrie.

Rappelons que le Québec a grandement bénéficié des mesures qui protègent la propriété intellectuelle applicable aux nouveaux médicaments. Le régime fiscal québécois favorable à la recherche a également favorisé l'implantation et le développement d'entreprises dans le secteur des sciences de la vie. Il y a, au Québec, une véritable industrie du haut savoir dans ce domaine¹⁹.

¹⁷ Pour un rappel des recommandations du Rapport, voir : <http://examen-rd.ca/eic/site/033.nsf/fra/accueil>

¹⁸ http://www.pharmabio.qc.ca/content/Documents/pdf/EnChiffres/diagnostic_sectoriel.pdf

¹⁹ Industrie Canada estime que l'industrie pharmaceutique arrive au deuxième rang, après celle des technologies de l'information (TI), sur le plan de l'intensité de la R-D.

Le modèle d'affaires des entreprises engagées dans la recherche pharmaceutique est en train de changer de manière significative, tant au Québec que dans plusieurs autres régions du monde. Nous sommes dans une phase de transition et tant le gouvernement que les entreprises doivent s'y engager.

Dans ce contexte, la FCCQ juge important que le gouvernement précise sa politique à l'égard de cette industrie. A cette fin, nous estimons que le gouvernement devrait :

- Identifier la grappe des sciences de la vie comme secteur économique important, particulièrement le secteur de la recherche pharmaceutique.
- S'engager à préserver, voire à améliorer, la position du Québec comme leader en matière d'investissements et de recherches en sciences de la vie, face à la concurrence des autres juridictions.
- Entretenir un dialogue soutenu et constructif avec le secteur de la recherche pharmaceutique afin de tirer parti du nouveau modèle d'affaires et ainsi maximiser la contribution, l'expertise et l'engagement de cet industrie envers le Québec.

De plus, pour que cette industrie du savoir poursuive son développement chez nous, il faut que le gouvernement assure la stabilité et la prévisibilité des règles et politiques puisque ce sont des facteurs clefs d'investissement pour les entreprises qui investissent en prévision de résultats à long terme, comme c'est le cas pour la recherche pharmaceutique. Également, il faut assurer une transition et une transformation progressive des mesures de soutien, aussi longtemps que l'harmonisation de la propriété intellectuelle, par le biais de CETA, ne sera pas en vigueur et effective au Canada. Enfin, il faut mettre à jour la façon d'évaluer les investissements effectués au Québec par des indicateurs modernes qui mesurent l'ensemble des opérations, investissements, financements et retombées économiques de l'entreprise.

À cette fin, la FCCQ formule trois recommandations au gouvernement :

- Un soutien clair du gouvernement afin d'améliorer le cadre canadien de propriété intellectuelle et son harmonisation avec celui de l'Europe dans le cadre des négociations actuelles de l'Accord économique commercial global (AECG);
- Une bonne intégration des innovations de la recherche dans le système de santé.

- La préservation d'un environnement qui tienne compte davantage du développement compétitif et attrayant de la recherche clinique par une gestion simplifiée et basée sur l'excellence, tout en incorporant les meilleures pratiques mondiales en ce domaine.

➤ ***Formation de la main-d'œuvre : essentiel pour les travailleurs et les entreprises***

Les économies avancées sont devenues des économies du savoir. La formation de la main-d'œuvre est devenue plus importante que jamais. La numérisation de l'économie exige des travailleurs œuvrant dans les tous les secteurs de l'économie, des connaissances continuellement mises à jour en raison des progrès technologiques. Il est essentiel que les liens entre les écoles techniques et le milieu de l'emploi travaillent en étroite collaboration. Les CEGP ou les autres établissements de formation professionnelle devraient de plus en plus offrir des sessions de formation en-ligne pour faciliter la mise à jour des connaissances ou encore pour permettre à des travailleurs de compléter leur formation à distance. Le vieillissement de la population continue à poser un problème aux entreprises et l'immigration de nouveaux travailleurs qualifiés devraient se faire en lien avec les besoins de main-d'œuvre. La formation et la reconnaissance des connaissances acquises à l'extérieur du Canada devraient se faire de façon efficace.

Les gestionnaires doivent aussi mettre à jour leurs connaissances des meilleures pratiques de leur industrie. Des facultés ou Écoles universitaires mettent de plus en plus des programmes de formation en-ligne. Ceci exige des ressources pour le milieu universitaire et un support aux entreprises pour qu'elles puissent aménager la gestion de leurs ressources humaines de façon à permettre aux cadres de mettre à jour leur formation. Par ailleurs, la question du financement des universités continue à se poser et l'annulation des hausses de frais de scolarité nous ramène à la case départ.

La FCCQ estime que les mesures suivantes devraient apparaître dans le prochain budget :

- Le maintien d'une somme de **361 M \$ échelonnée sur trois ans** a été annoncée dans le dernier budget, qui seront investis par la Commission des partenaires du marché du travail pour établir une culture de la formation continue et du développement des compétences au Québec.
- La reconduction du **crédit d'impôt remboursable pour formation des travailleurs** dans les secteurs manufacturier, forestier et minier annoncé au dernier budget.
- Une aide au réseau M de la Fondation de l'entrepreneurship afin d'augmenter l'accès à des services de mentorat pour les entrepreneurs qui le désirent. On prévoit également une aide au Groupement des chefs d'entreprise du Québec afin d'outiller les chefs d'entreprise sur les meilleures pratiques d'affaires susceptibles d'augmenter le potentiel de rentabilité de leurs entreprises.

- Une nouvelle mesure devrait viser **toute la question de la formation en-ligne** des travailleurs et gestionnaires : un support financier à prévoir pour les travailleurs mais aussi pour les institutions qui font de la formation en-ligne.
- De façon plus spécifique, le gouvernement devrait prévoir une aide pour financer un projet expérimental de développement de services en ligne dans certains établissements de formation professionnelle et technique en lien avec des entreprises actives dans le cadre du **Plan Nord**.
- La planification des besoins de main-d'œuvre pour faire face au choc démographique. La FCCQ demande le maintien des deux mesures contenues dans le dernier budget afin de conserver plus de travailleurs expérimentés au travail soit :
 - (1) Les travailleurs de 65 ans ou plus qui demeurent au travail ont droit, depuis janvier 2012, à un crédit d'impôt sur leur revenu de travail se situant entre 5 000 \$ et 15 000 \$. À terme, en 2016, ce crédit représentera une réduction d'impôt de 1 500 \$.
 - (2) Les employeurs qui font appel à des travailleurs de 65 ans ou plus auront également droit, à partir de 2013, à une réduction à l'égard de la taxe sur la masse salariale. À terme, en 2016, cela représentera une réduction de 1 000 \$ de la taxe sur la masse salariale par travailleur de 65 ans ou plus.

3.2 L'entrepreneuriat : élément fondamental d'une culture de création de richesse s'accompagnant du développement de nouvelles entreprises

➤ Développer la culture entrepreneuriale

Pour créer de la richesse, il est essentiel d'avoir des personnes qui ont le goût du risque et veulent développer leur propre entreprise. Il peut s'agir de personnes occupant des postes dans des entreprises existantes qui décident de lancer leur propre entreprise. Des jeunes sortant d'une maison d'enseignement développent un produit et veulent en faire la mise en marché à travers une entreprise qu'ils créent.

Quel que soit le point de départ, il faut que les personnes entreprenantes sentent que le milieu dans lequel elles œuvrent soit prêt à les supporter. Il faut développer et valoriser au sein de la société la culture entrepreneuriale et non par une bureaucratie trop lourde ou par une taxation excessive, décourager l'esprit d'entreprise. Pour faciliter la croissance des jeunes entreprises, il faut un accès au capital de risque. Les jeunes gestionnaires doivent avoir une formation de qualité dans les maisons d'enseignement. Mais aussi l'appui de gestionnaires expérimentés venant parfois du milieu du capital de risque qui

participent au financement et qui s'impliquent pour assurer un démarrage efficace d'une jeune entreprise fait aussi partie d'une culture à développer.

Le développement d'entreprises à succès au Québec demeure historiquement un phénomène très récent et souvent des gens demeurent mal à l'aise face au succès des entrepreneurs. Ou encore certains sont pratiquement hostiles aux entrepreneurs qui ont réussi à démarrer des entreprises rentables. C'est de là que vient en partie des revendications de « taxer les riches ». C'est mal comprendre le phénomène de l'entrepreneuriat qui est le moteur même de la création de richesse dans une société et qui peut permettre de financer des programmes publics comme la santé et l'éducation.

À cet effet, la FCCQ souhaite donc **que les mesures du budget du gouvernement dont certains ont déjà été annoncées devraient supporter la valorisation de la reconnaissance collective des entrepreneurs, contribuer au développement d'un système d'éducation promoteur de qualités entrepreneuriales et finalement soutenir la création d'entreprises.**

➤ *La création et la croissance de jeunes entreprises et l'accès au capital de risque*

La création de nouvelles entreprises est un facteur essentiel de la croissance de la richesse d'une société. L'appui à des nouvelles entreprises qui amènent des innovations, soit en termes de produits et services ou encore de modèles d'affaires (c'est-à-dire de nouvelles façons de produire et livrer biens ou services à des clients) et qui ont des perspectives de rentabilité, est économiquement souhaitable. Mais il ne s'agit pas de favoriser des sauvetages d'entreprise qui n'ont pas de perspectives d'avenir ou encore assister des personnes pour partir des entreprises dans des buts à caractère social comme la « création d'emplois » qui résultent essentiellement en des déplacements d'activité et d'emplois et qui n'apportent rien à l'ensemble de l'économie. Le gouvernement du Québec a appuyé dans le passé des sauvetages d'entreprises qui se sont soldés par des échecs retentissants et un gaspillage énorme de fonds publics et d'autres ressources.

La démarche de départ **doit venir de jeunes ou nouveaux entrepreneurs** qui voient un marché pour des produits qu'ils pourront vendre à profit sur le marché interne ou encore à l'exportation. Des gestionnaires ayant de l'expérience vont souvent agir comme conseillers pour évaluer les perspectives de rentabilité du projet compte tenu des conditions de marché et d'autres dimensions dans le calcul économique.

Une fois un plan d'affaires mis au point par les nouveaux entrepreneurs, se pose alors la question du financement. Or, **les études sur l'entrepreneuriat et l'innovation montrent que l'accès au capital de risque et à l'expertise de gestionnaires chevronnés ressortent comme un des facteurs-clefs pour expliquer le succès de jeunes entreprises.** Le financement pour le démarrage d'entreprises ou encore pour assurer à de jeunes entreprises des capitaux essentiels à leur croissance n'est pas facile en raison précisément du risque impliqué. Une société privée doit être bien capitalisée et avoir un portefeuille équilibré de projets associés à de jeunes entreprises alors que le taux de

succès est généralement assez faible. Le fonds tire souvent profit de son capital lorsque la jeune firme procède avec succès à son premier appel public à l'épargne privé.

Mais **le taux d'échec est généralement élevé**, soit à 50 % selon certaines estimations récentes²⁰. Un nombre limité de projets financés avec du capital de risque ont un rendement de plus de 10 % et les **taux de rendement sont très cycliques**. Seul un nombre faible de sociétés de capital de risque parviennent à obtenir régulièrement des rendements positifs²¹. Pour une petite économie comme le Québec où il n'est pas facile de diversifier les risques entre plusieurs projets ayant des perspectives favorables de profit, on peut s'attendre à ce qu'il y ait une offre plutôt limitée de capital de risque. Compte tenu du risque élevé mais aussi des rendements élevés aussi bien privés que publics générés par une nouvelle firme qui mène à bien une innovation, **l'État a un rôle à jouer pour soutenir l'offre de capital de risque**.

Au Québec, on compte plusieurs intervenants offrant du capital de risque²². Mais certains intervenants ne sont pas à proprement parler des sociétés de capital de risque. Par exemple, les fonds fiscalisés comme celui de la FTQ servent surtout à protéger des emplois lorsqu'une entreprise est en difficulté et est en voie de déposer son bilan. Les banques et autres institutions financières n'ont pas la culture de sociétés de capital de risque et à plusieurs reprises diverses études ont amené les gouvernements au Canada à demander une plus grande implication des institutions financières auprès des PME.

Il y a en fait relativement peu de sociétés qui ont l'expertise de véritables gestionnaires de capital de risque pour financer de nouvelles entreprises. À cet égard, l'Association Réseau Capital a annoncé une forte baisse du financement en capital de risque pour la première moitié de 2012 alors que l'année 2011 avait donné de meilleurs résultats²³. **Le gouvernement se doit alors d'intervenir** lorsque les institutions privées ne comblent pas les besoins en capital de risque et que le manque de capital de risque empêche le démarrage de petites entreprises novatrices.

Le gouvernement devrait faire connaître sa stratégie pour assurer un financement adéquat pour la création de nouvelles entreprises. Il faudrait préciser quel rôle on entend faire jouer aux institutions comme Investissement Québec financées par le gouvernement.

²⁰ W.A. Sahlman, "Risk and Rewards in Venture Capital", Harvard Business Review, December 3rd, 2010.

²¹ W.A. Sahlman, op.cit.

²² Le portail Réseau Capital fait état de plus de 425 membres qui représentent non seulement les sociétés d'investissement en capital privé, fonds fiscalisés et publics mais également les banques et compagnies d'assurances, les cabinets comptables et juridiques ainsi que nombreux professionnels œuvrant dans l'industrie. Voir <http://reseaucapital.com/a-propos-de-nous.php>

²³ [Philippe Mercure](#), « Capital de risque au Québec: un plongeon inquiétant », La Presse Affaires, 17 mai 2012

La FCCQ souhaite :

- que le gouvernement **fasse du financement de nouvelles entreprises une de ses priorités** et qu'il annonce les sommes qu'il entend rendre disponibles comme capital de risque ainsi que les autres ressources telles que l'expertise de gestionnaires qu'il désire mettre à la disposition des nouveaux entrepreneurs en voie de créer une entreprise ;
- il faut voir ici que ces aides doivent être **faites de façon décentralisée et conforme aux pratiques des sociétés privées de capital de risque**. Il ne doit pas s'agir d'une intervention de type bureaucratique, lourde et complexe comme le sont certains programmes d'aide de l'État ;
- enfin, le gouvernement devrait faire appel, non pas à des bureaucrates de carrière, mais plutôt à des **gestionnaires chevronnés** en capital de risque venant du secteur privé pour des mandats précis d'aide aux jeunes entreprises.

➤ *La croissance et le transfert des entreprises existantes*

Le vieillissement de la population fait que des dirigeants de PME venant de la génération des « baby boomers » veulent assurer la poursuite de la croissance de leur entreprise ou encore faire un transfert intergénérationnel pour assurer la pérennité de l'entreprise familiale et prendre une retraite bien méritée.

La FCCQ souhaite que le gouvernement développe des mesures de soutien pour assurer ces transferts de génération et assurer la pérennité et la croissance de PME rentables. Parmi les moyens existants, on note « Le Fonds Relève Québec » d'une durée de douze ans, qui offrira des prêts à taux d'intérêt avantageux lors de transferts d'entreprises afin de financer une partie des mises de fonds des repreneurs.

La stratégie gouvernementale prévoit aussi la mise sur pied de « Québec Initiative », qui visera les releveurs d'entreprises et les personnes à la tête de jeunes entreprises prometteuses. Cette initiative devrait se traduire par des sommes additionnelles venant s'ajouter dans le budget 2013-1014.

En plus de ces mesures, la FCCQ présente ses autres demandes visant à assurer la croissance et le transfert des entreprises existantes :

- Il faudrait faciliter l'accès à l'exonération de l'impôt sur les gains en capital **lors d'un transfert à un membre de la famille ou à un tiers qui occupe un emploi au sein de l'entreprise** et mettre à jour, pour tenir compte de l'inflation, le montant admissible à l'exonération de 750 000 \$ en le faisant porter graduellement à 1 500 000 \$ en cas de vente directe à un membre de la même famille ou à un employé de l'entreprise. On voit

ici l'importance de garder des exonérations d'impôt sur le gain en capital. Pour le propriétaire qui vend, ceci constitue souvent **son fonds de retraite** puisque le ré-investissements des profits dans l'entreprise vient limiter le revenu de ce dernier.

- On devrait, en s'inspirant des règles dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, évaluer la possibilité d'assouplir les mécanismes de transfert d'entreprises familiales.
- **Aucune mesure en ce sens n'avait été prévue au dernier budget provincial.** Toutefois, la stratégie gouvernementale de l'entrepreneuriat prévoyait un examen de la fiscalité en matière de transfert des entreprises familiales sans toutefois d'engagement formel à assouplir les mécanismes fiscaux de transfert d'entreprises familiales. Il faudrait donc examiner avec le nouveau gouvernement l'établissement d'un échéancier pour mettre en œuvre des mécanismes fiscaux pour faciliter le transfert d'entreprises familiales.

➤ **Le développement d'entreprises de classe mondiale**

La petite taille du marché canadien et a fortiori du Québec ne suffisent pas pour développer des entreprises d'envergure capable de bénéficier d'économies d'échelle, d'envergure et de réseaux. Les économies de réseaux permettent d'avoir plusieurs points de contact dans le monde et donc de diversifier ses marchés et s'inscrire dans des processus mondiaux d'innovation en réseau ou d'innovation ouverte. On ne compte que quelques entreprises autochtones au Québec dont on peut dire qu'ils sont de classe mondiale. Ces entreprises sont la source d'un enrichissement collectif. Souvent, les PME qui exportent sont trop dépendantes du marché américain de sorte que la force du dollar canadien et la faiblesse de la croissance de notre voisin du sud créent des difficultés à nos entreprises. Diversifier les marchés d'exportation constitue un des moyens les plus efficaces pour assurer la croissance de nos entreprises. Mais s'attaquer à de nouveaux marchés n'est pas facile. Il faut prendre contact avec des clients potentiels et comprendre leurs besoins et leur culture et ces démarches peuvent prendre du temps et comporter des dépenses importantes. De plus, il faut parfois faire face à des multinationales qui occupent déjà certains marchés ou encore qui ont déjà un réseau bien établi de fournisseurs à l'échelle mondiale. Il est donc souhaitable que le gouvernement du Québec supporte nos entreprises qui veulent exporter ou diversifier leurs exportations en raison des bénéfices qu'elles rapportent à l'ensemble de l'économie. **En fait, il faut miser sur tous les instruments que le gouvernement a à sa disposition (mesures budgétaires, bureaux du Québec à l'étranger, rencontres internationales etc.) pour permettre à nos entreprises d'exporter.**

De façon plus spécifique, la FCCQ souhaite que les mesures suivantes fassent partie du budget du gouvernement :

- il faut s'assurer de l'arrimage entre Export Québec, le Programme exportation et les besoins des entreprises. Lorsque divers programmes sont disponibles, il faut faire en sorte qu'il n'y ait pas de chevauchement et que les entreprises puissent tirer le meilleur parti de ces mesures;
- en terme budgétaires, il est essentiel que le nouveau gouvernement reconduise les sommes accordées dans le budget 2012-2013, soit un total de 34,9 M \$ sur trois ans, de façon à ce que nos entreprises poursuivent leurs efforts pour exporter avec un soutien ininterrompu du gouvernement;
- on doit aussi permettre à Export Québec de soutenir de **nouveaux secteurs** qui offrent des possibilités de succès à l'étranger, soit les secteurs manufacturiers de la mode et du vêtement, de la forêt et du bioalimentaire;
- une façon décentralisée de favoriser l'exportation et qui laisse les entreprises définir elles-mêmes leur stratégie d'exportation consiste à consentir **un crédit d'impôt remboursable** pour financer les démarches des firmes dans le but de diversifier des marchés d'exportation aussi bien dans le secteur manufacturier que dans celui des services;
- Il faut aussi assurer le leadership du Centre de la francophonie des Amériques;
- enfin, il faudrait rendre plus avantageux le crédit d'impôt pour la production de titres multimédias où le Québec peut mettre en valeur sur les marchés son expertise médiatique.

3.3 L'attraction des investissements

Cette question est au cœur même de la faiblesse de l'économie québécoise et le rattrapage que le Québec peut faire par rapport au reste du pays en termes de richesse passe par une augmentation des investissements privés aussi bien canadiens qu'étrangers. Les IDE sont une source historique d'enrichissement pour le Québec. Le Québec compte un grand nombre de filiales qui emploient près de 200 000 travailleurs²⁴. Elles ont un impact important sur l'économie et en particulier dans les secteurs technologiques où elles font de la R&D ou encore font des transferts technologiques. Pour attirer ces firmes, on doit présenter un contexte économique stable, une fiscalité compétitive, une main-d'œuvre qualifiée et des scientifiques à la fine pointe des connaissances et donc, des universités de calibre mondial ainsi que des infrastructures modernes. Les avantages à caractère fiscal

²⁴ Le Groupe CAI Global, « Pourquoi réinvestir au Québec? Une question de proposition de valeur », septembre 2006, disponible à l'adresse : <http://www.ic.gc.ca/eic/site/cprp->

ou autre que les gouvernements offrent à ces sociétés ont un impact **significatif sur le choix d'emplacement de leurs investissements**²⁵.

La firme KPMG fait régulièrement une enquête sur la compétitivité des pays et leur capacité à attirer les investissements²⁶. Parmi les pays ayant atteint une maturité économique, le Canada se retrouve parmi ceux où les coûts de production sont parmi les plus compétitifs et inférieurs à ceux des États-Unis. Les **baisses d'impôt sur les corporations** ont amélioré la compétitivité du pays. Le Canada a aussi des avantages au niveau de la R&D en raison des coûts de la main-d'œuvre technique et scientifique et des programmes d'encouragement à la R&D. Également le Canada est très concurrentiel pour le secteur des services aux entreprises. Enfin, les coûts de fabrication dans le secteur manufacturier sont compétitifs et comparables au Royaume-Uni, la France et les Pays-Bas. En somme, le Canada, dans son ensemble, demeure **concurrentiel parmi les pays développés et capables d'attirer les IDE en dépit de la force de sa devise**.

Par ailleurs, la concurrence pour attirer les investisseurs s'est accrue considérablement au cours des dernières années, car les pays émergents ont attiré plusieurs investisseurs. Notamment, les économies des pays asiatiques offrent non seulement des coûts de production compétitifs, mais aussi l'accès à un vaste marché en pleine croissance. De surcroît, les réformes administratives et réglementaires chez ces pays, dont la plupart sont maintenant membre de l'OMC, incitent les investisseurs internationaux à s'y intéresser davantage. La Chine devient moins concurrentielle avec une poussée des coûts, en particulier salariaux, mais demeure le plus gros exportateur au monde devant le Japon ou l'Allemagne. Elle devient aussi un exportateur de capitaux et tente de faire des acquisitions sur le marché nord américain. Il faut composer avec ce nouvel investisseur qui soulève des inquiétudes chez les occidentaux. Le cas de Nexen au Canada est une illustration du phénomène. Mais la Chine pourrait faire des investissements directs, source de valeur ajoutée au Canada. Il faut apprendre à composer avec ce joueur majeur sur le marché mondial et qui, comme partenaire commercial, demeure, **en raison de sa taille, un marché d'exportation exceptionnel pour nos entreprises**.

Le contexte canadien demeure donc de façon générale attirant pour les investisseurs étrangers. Le gouvernement du Québec doit miser sur ces avantages comparés et cibler les secteurs où l'on veut attirer des IDE en utilisant des aides directes (prêts, subventions etc) compatibles avec les traités commerciaux ou encore la fiscalité comme les crédits d'impôt remboursables. Mais en plus, il doit améliorer notre compétitivité par diverses mesures pour offrir des conditions attrayantes pour les investisseurs dont certaines se retrouvent dans les **études déjà citées** :

²⁵ Le Groupe CAI Global, « Pourquoi réinvestir au Québec? Une question de proposition de valeur », op.cit.

²⁶ L'enquête s'appelle « Choix concurrentiels » et est disponible à l'adresse : <http://www.choixconcurrentiels.com/highlights/highgrowth.aspx>

- Dans l'économie du savoir, il faut attirer des investissements dans des secteurs à haute valeur ajoutée. À cette fin, il faut **attirer ou garder au Québec** les travailleurs hautement qualifiés dans un contexte où ceux-ci sont de plus en plus **mobiles**²⁷. Une **réduction des taux de l'impôt sur le revenu pour les hauts salariés** est essentielle pour être compétitif. Que le fardeau fiscal soit un obstacle pour **attirer** la main-d'œuvre hautement qualifiée est reconnu par le gouvernement²⁸. Il serait de beaucoup préférable de réduire les impôts de façon permanente des hauts salariés dont la rémunération reflète leur investissement en capital humain pour nous assurer de garder et d'attirer experts et gestionnaires essentiels à notre compétitivité dans des secteurs à haute valeur ajoutée.
- De plus, le vieillissement de la population et le faible taux de natalité des dernières décennies font en sorte que l'on doit tirer des avantages économiques de l'immigration. À cette fin, il faut améliorer le processus de sélection des immigrants en lien avec les emplois en demande et en **reconnaisant plus rapidement les compétences des immigrants** et en offrant davantage de formations complémentaires. Les immigrants hautement scolarisés sont un atout pour les industries du savoir et à haute valeur ajoutée. Le nouveau gouvernement devrait mettre en œuvre les mesures prévues dans le dernier budget visant la main-d'œuvre.
- Mises à niveau des infrastructures (routes, transport collectif²⁹ etc) dont nous discutons plus en détail dans une prochaine section.
- Accès facilité aux ressources naturelles et taxation compétitive pour les investisseurs (nous abordons plus loin le **Plan Nord**).
- Financement adéquat des universités et autres institutions de recherche pour qu'elles puissent être en mesure **d'être reconnues mondialement** à la fois pour leurs recherches et la qualité de leurs diplômés.
- Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle.

²⁷ Les québécois francophones qualifiés ou hautement qualifié sont beaucoup plus mobiles qu'il y a deux décennies. On retrouve ces québécois sur la Côte Ouest américaine et dans l'Ouest canadien. Par exemple, en Alberta, la population francophone s'est accrue de façon marquée au cours des dernières années et on compte plus de 81 000 francophones dans la province selon les données du recensement de 2011 (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/2011003/tbl/tbl3_1-6-fra.cfm). Des québécois sont attirés par des offres d'emplois rémunérateurs pour personnes qualifiées et avec un **fardeau fiscal bien inférieur à celui du Québec**, car il n'y a pas d'impôt provincial sur le revenu dans cette province.

²⁸ On a instauré un régime de congé fiscal **pour une certaine période de temps** seulement pour ces professionnels de haut niveau <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-temporaires/informer-quebec/conge-fiscal.html>

²⁹ La congestion des transports à Montréal est un facteur négatif important quand il s'agit, pour une société d'envergure, de faire le choix d'un emplacement pour un investissement dans les secteurs à haute valeur ajoutée.

- Favoriser les technologies propres pour l'environnement et faciliter le développement durable.

Nous abordons maintenant des thèmes plus spécifiques que le FCCQ veut aborder dans son **Axe 3** sur l'attraction des investissements.

➤ *La mise en valeur du potentiel minier par l'activation du Plan Nord*

Le Québec connaît un véritable boom minier comme le démontre le graphique 1 à l'annexe 1 : depuis 2003, les livraisons du secteur des mines et les investissements sont en forte progression. Ce résultat vient de la forte augmentation mondiale des minéraux qui s'explique par le développement accéléré des pays émergents en Asie et en Amérique du Sud. La progression de la demande a fait augmenter les prix de ces matières premières et a rendu profitables de nouveaux sites miniers qui n'étaient pas exploités ou encore a amené de nouveaux investissements dans les sites déjà en exploitation. C'est le phénomène que l'on observe dans les secteurs du gaz et du pétrole dans l'Ouest canadien.

Le Québec a su rassembler des conditions qui lui ont permis de tirer profit d'une conjoncture mondialement favorable. Évidemment, l'industrie minière est cyclique et le boom actuel ralentira éventuellement puisque les pays émergents ne peuvent pas indéfiniment maintenir le rythme de croissance des dernières années. Mais à moyen terme, il y aura une demande plus élevée pour les produits miniers comparativement aux dernières décennies, car les pays émergents continueront à se développer et viendront accroître la demande globale sur les marchés. Le Québec doit donc mettre en place les conditions nécessaires à la croissance du secteur minier. À cet égard, le Québec, à l'échelle mondiale, n'est pas un joueur majeur dans le secteur minier. Il ne représente même pas 1 % de la production totale, de sorte qu'il ne peut pas influencer le marché et doit donc **s'adapter aux conditions mondiales du marché**, pour assurer le développement de l'industrie minière.

En effet, les grandes sociétés multinationales, **notamment dans le secteur des ressources naturelles**, gèrent leurs investissements mondialement grâce à la fluidité des informations économiques et vont cibler les territoires qui offrent les meilleurs rendements. Compte tenu de ses avantages comparés dans ces secteurs (coûts d'opération, frais de transport, accessibilité de la matière etc.), le Québec doit en matière de taxation et de prélèvements de redevances s'assurer de demeurer concurrentiel pour garder les entreprises déjà en place et continuer d'attirer de nouveaux investisseurs dans le secteur minier. Ces entreprises utilisent les dernières technologies et contribuent à augmenter la productivité au Québec. Elles doivent être rentables pour poursuivre leurs activités et continuer d'investir. La FCCQ s'inquiète devant des propos simplistes qui supposent que l'État peut augmenter comme il le désire taxation et redevances sur les entreprises autochtones et étrangères qui exploitent nos ressources naturelles.

Rappelons que dans le dernier budget, le gouvernement a créé Ressources Québec, une filiale d'Investissement Québec, qui prendra des participations dans les entreprises des secteurs des mines et des hydrocarbures à hauteur de 1 G \$. Toutefois, le crédit d'impôt

remboursable relatif aux ressources a été revu à la baisse. Sa mise en place remontait au budget du 29 mars 2001 et la forte progression des dépenses d'exploration a conduit à sa modification. Sous le gouvernement précédent, la mise en application du Plan Nord prenait du retard. La loi créant la Société du Plan Nord n'est toujours pas adoptée, de même que la nouvelle loi sur les mines, qui devait être adoptée au plus tard à l'automne 2011. Dans ces conditions, la FCCQ demande au gouvernement :

- Le gouvernement doit lancer des signaux clairs et sans ambiguïté aux investisseurs à l'effet que le Québec demeure un lieu propice aux investisseurs dans le secteur des richesses naturelles. La compétitivité des entreprises œuvrant au Québec dans ce domaine doit être affirmée avec force.
- Pour des raisons d'efficacité, de privilégier une **approche centralisée** de la gestion des ressources naturelles.
- D'accélérer et simplifier les conditions de démarrage des nouveaux projets. À cette fin, le gouvernement devrait notamment allouer davantage de ressources pour accélérer l'étude des projets industriels, et diminuer les coûts de raccordement au réseau d'Hydro-Québec dans le Nord.
- De faciliter l'accueil d'immigrants à titre de travailleurs temporaires et assurer rapidement leur formation notamment pour occuper des emplois dans les régions éloignées.

Par ailleurs, dans le contexte de ralentissement économique et de grande précarité de nos finances publiques, nous avons impérativement besoin de la richesse créée par l'exploitation des ressources naturelles. En 2011-2012, le gouvernement du Québec a perçu des recettes fiscales nettes de 617 M \$. Comme il y a peu de secteur économique au Québec qui bénéficie d'une conjoncture mondiale aussi favorable que celui de certaines richesses naturelles, **il faut préserver leur compétitivité fiscale**. Toute autre initiative du gouvernement pour diversifier ou stimuler l'économie, toute pertinente qu'elle soit, ne produira des résultats qu'à moyen terme alors que les besoins de revenus sont à court terme.

Il est certes séduisant de vouloir doubler ou même tripler les revenus provenant des redevances ou de la taxation des compagnies minières ou pétrolières, mais si l'exploitation des ressources diminue ou cesse parce qu'on n'est plus concurrentiel, le Québec en sort perdant. Il est possible que l'actuel régime des redevances puisse être amélioré, **mais il faudra évaluer de façon réaliste l'effet sur l'activité du secteur minier de tout changement au régime existant**. À ce jour, ce régime a permis de donner un véritable élan à plusieurs régions du Québec qui en avaient grandement besoin.

Enfin, avec l'arrivée du nouveau gouvernement, d'après les informations que la FCCQ a recueillies à l'occasion d'une tournée récente des régions, tous **les nouveaux projets d'investissement** dans le secteur des ressources minières, pétrolières et gazières **sont**

suspendus. En fait, les investisseurs attendent de connaître les orientations du gouvernement et commencent à regarder ailleurs. Les entreprises qui sont déjà en activité continuent certes leurs opérations, mais les nouveaux investissements sont bloqués.

Les messages que l'industrie et leurs investisseurs ont reçus depuis le 4 septembre sont de nature à les inquiéter. Ils ont entendu que le gouvernement a l'intention de soumettre les entreprises exploitant des ressources naturelles à une série de nouvelles conditions fiscales, réglementaires et procéduriales qui, si elles étaient mises en œuvre, viendraient compromettre la rentabilité de nouveaux investissements au Québec dans ce secteur. **La FCCQ souhaite donc que le gouvernement rende public sa politique à l'égard du secteur des mines le plus tôt possible.**

➤ *La valorisation de l'énergie propre*

Le Québec doit se présenter comme leader en matière d'énergie propre et faire la promotion de nouvelles technologies de production d'énergie propre. La FCCQ estime qu'il faut éliminer les barrières à l'appropriation des technologies nouvelles pour ainsi diversifier et orienter notre structure industrielle vers le **développement durable**.

Diverses mesures en matière de développement durable ont été annoncées dans le dernier budget et le nouveau gouvernement devrait poursuivre ces efforts :

- Un nouveau plan d'action sur les changements climatiques de près de 2,7 G \$ d'ici 2020.
- La bonification du programme Rénoclimat pour la rénovation résidentielle éco-énergétique.
- Enfin, un nouveau fonds de 100 millions de dollars pour le développement des technologies propres.

➤ *La question du développement durable*

Il faut éviter que les objectifs du développement durable soient détournés et compris comme une façon de faire échec à tout projet de développement économique. Il est essentiel que le gouvernement fasse valoir que pour tout projet de développement, le volet économique est tout aussi important que les volets environnemental et social.

LA FCCQ demande au gouvernement depuis 2006 de créer un Bureau des grands projets relevant du Conseil exécutif, ainsi qu'une Agence de l'analyse économique afin de rééquilibrer le débat entourant l'adoption de projets de façon à mettre en valeur aussi bien le développement économique et l'aspect durable d'un projet.

À cet égard, le **congédiement du président et du vice-président du BAPE** sans autre forme de procès soulève de l'inquiétude dans le milieu des affaires. On ne doit pas **politiser le BAPE** et nommer à sa direction des personnes dont l'environnement est une

véritable religion qui n'accorde que très peu de poids aux aspects économiques d'un projet. C'est pour éviter ce genre de situation que la FCCQ a fait ces recommandations depuis 2006. Les déclarations hostiles du ministre de l'environnement à propos du projet d'Enbridge pour amener le pétrole de l'Ouest canadien en Ontario et au Québec sans regarder le projet sous l'angle économique n'est pas rassurant pour ceux qui auraient des projets d'investissements à proposer au Québec.

3.4 L'État facilitateur du développement économique

La FCCQ veut présenter au nouveau gouvernement son point de vue sur le rôle de l'État comme facilitateur du développement de l'économie. Lorsque l'on parle de facilitateur, cela n'implique pas nécessairement des interventions directes dans l'économie, mais plutôt un encadrement fiscal et budgétaire ainsi que des mesures favorables au développement économique, une régulation efficace sans imposer de fardeau bureaucratique aux entreprises et qui n'entrave pas la croissance économique et des relations continues avec le monde des affaires.

Il convient d'abord de rappeler au gouvernement les dossiers où des discussions avaient déjà été entamées avec le précédent gouvernement et que la FCCQ estime prioritaires :

➤ **La mise à niveau et la modernisation des infrastructures :**

Les études sur les conditions qui favorisent les investissements indiquent toujours que la **qualité des infrastructures est parmi les facteurs-clefs que les investisseurs examinent**. Depuis quelques années, nous payons chèrement les négligences des gouvernements du Québec et de la ville de Montréal à l'égard de l'entretien et du développement d'infrastructures modernes essentielles à la croissance économique. La priorité donnée aux programmes sociaux a eu pour effet de reporter les investissements dans le réseau routier. Encore ici, on inverse la logique du développement économique. Il faut d'abord faire les investissements essentiels au développement économique pour créer la richesse qui permet ensuite d'améliorer le bien être des citoyens. Tous les québécois ont pu constater dans le passé l'état lamentable de notre réseau routier en revenant des autres provinces canadiennes ou des États du nord des États-Unis qui ont un climat semblable au nôtre. Le réseau s'est amélioré depuis quelques années, mais il reste encore beaucoup à faire.

La congestion dans la région de Montréal comporte des coûts considérables pour tous les agents économiques et fait perdre à la région des occasions d'investissements. Le manque de leadership de Québec face à la mise à niveau du système routier de Montréal où l'on multiplie le nombre d'intervenants fait en sorte des projets sont sans cesse retardés. Montréal est une des rares grandes villes en Amérique du Nord à ne pas avoir de ceinture de contournement pour tout le trafic transcanadien, ce qui vient exacerber la congestion et augmenter les coûts de transports pour les industries de la région. L'autoroute 30 qui aurait dû être complétée depuis longtemps est encore en construction. Le sous-

développement des transports collectifs est un autre élément qui rend la région de Montréal moins attrayante pour les investisseurs.

De façon plus spécifique, la FCCQ estime que les projets suivants devraient être prioritaires pour le gouvernement :

- Les routes, les ports et les infrastructures énergétiques dans le cadre du Plan Nord : avec l'absence de direction du gouvernement face à l'exploitation des ressources naturelles, le développement de ces infrastructures est devenu précaire. Avant de vouloir tirer des revenus de l'exploitation des ressources naturelles, il faut d'abord faire les investissements nécessaires pour assurer l'exploitation de nos ressources. Il est donc urgent de convoquer tous les joueurs associés au Plan Nord et d'en arriver à établir la politique que le gouvernement entend mettre de l'avant dans ce dossier.
- Le maintien des investissements relevant du MTQ : échangeur Turcot, trains de banlieue, autres transports collectifs, entretien des routes, ponts et ponceaux, etc. On ne doit pas retarder des investissements alors que nous sommes précisément en mode de rattrapage pour conserver et améliorer nos avantages concurrentiels. De plus, avec le ralentissement de l'activité, une interruption des travaux en cours ou qui doivent bientôt commencer porterait un dur coup à notre économie et risquerait de plonger le Québec dans une récession. Les investissements en infrastructures sont parmi les mesures les plus efficaces pour contrer les effets d'un ralentissement mondial de la conjoncture.
- Comme le ministre canadien des finances reconnaît que la croissance au Canada ralentit, il faut convaincre Ottawa de continuer à investir dans des projets d'infrastructures comme on l'a fait au moment de la récession mondiale de 2008-09. Il faut poursuivre les discussions avec le gouvernement fédéral pour des projets majeurs d'infrastructures dont le nouveau pont Champlain, ou le train rapide Québec-Windsor.

➤ ***Le maintien des investissements en éducation***

Plus que jamais dans un monde de fluidité des connaissances, la qualité du secteur de l'éducation est un facteur stratégique de croissance économique et de prospérité. Depuis l'école primaire jusqu'à l'université, il faut viser l'excellence et mettre tout en œuvre pour amener la jeune génération à une formation professionnelle adaptée aux besoins de en plus complexes du marché du travail. Il faut aussi favoriser le passage à l'université puisque la main-d'œuvre hautement scolarisée est essentielle, ce qui nous permet d'occuper des créneaux d'activités à très haute valeur ajoutée, source d'enrichissement collectif. La FCCQ estime que les enjeux suivants sont prioritaires :

- Il faut mettre des ressources pour accroître la persévérance scolaire et accentuer la lutte au décrochage scolaire notamment avec l'aide des nouveaux

outils de communication pour susciter de véritables communautés axées vers la réussite scolaire.

- Tel qu'indiqué déjà, il faut mettre en place des mesures pour éviter une pénurie de main-d'œuvre qualifiée en incitant les travailleurs à retarder leur retraite et les jeunes à persévérer dans leurs études pour compléter une formation professionnelle et enfin s'assurer que les immigrants ont des qualifications répondant aux besoins du marché du travail et leur faciliter l'accès aux ressources nécessaires pour parfaire leur formation. Il faut notamment prendre en compte les besoins plus spécifiques de formation liés aux secteurs d'activités du plan Nord de façon à éviter des pénuries de ressources humaines.
- Diverses études démontrent l'importance de **la synergie entre les universités et les entreprises**, particulièrement dans le contexte de l'innovation ouverte³⁰. Les données indiquent que souvent, en matière de R&D, pour faciliter l'innovation, les entreprises choisissent les projets susceptibles de répondre aux besoins du marché et confient aux universités le soin de faire la recherche. Ceci peut se faire par le financement de chaires, de laboratoires ou par mandats de recherche qui contribuent au financement de l'université. Les chercheurs universitaires peuvent aussi travailler sur des projets qui peuvent déboucher sur une innovation commercialisable qui peut être l'occasion de faire un *spin-off* dont le financement peut venir d'une firme intéressée au projet ou encore d'une institution de capital de risque. Pour les PME qui n'ont pas toujours les moyens ou une culture de collaboration avec les universitaires, le gouvernement, de concert avec les universités, doit mettre des ressources pour faciliter ces contacts. Notamment, ceci peut se faire dans le contexte où l'on fait la promotion de **l'innovation ouverte** comme le propose la FCCQ.
- La FCCQ a fait récemment des propositions au précédent gouvernement pour amener le financement des universités du Québec à un niveau se rapprochant de la moyenne canadienne. Dans ce mémoire³¹, la Fédération a rappelé que la contribution des étudiants aux revenus des universités n'était que de 12,7 % et que si on ramenait cette contribution à la moyenne canadienne soit 25 %, les universités au Québec toucheraient environ 700 M \$ de plus, soit un montant qui serait plus élevé que le 600 M \$ de sous-financement estimé par la CREPUQ dans ses études. Un réseau universitaire de classe mondiale coûte cher avec ses infrastructures et les chercheurs et professeurs qui évoluent dans un marché mondial. Même si le Québec a les frais de scolarité les plus bas au

³⁰ En plus des études citées plus haut, des études récentes démontrent les bienfaits à attendre des relations entre et universités. Voir par exemple : J. A. Pertuzé, E. S. Calder, E. M. Greitzer and W. A. Lucas, "Best Practices for Industry-University Collaboration", MIT Sloan Management Review, June 2010. Également, M. Perkmann and A. Salter, « How to Create Productive Partnership with Universities », MIT Sloan Management Review, June 2012.

³¹ FCCQ, « Financement équitable des universités : des solutions à portée de main », Mémoire présenté à l'occasion des consultations de la Ministre de l'Éducation, du Loisir et Sport, Décembre 2010.

Canada, la fréquentation des universités au Québec n'est pas plus élevée que la moyenne canadienne en dépit de hausses considérables des frais de scolarité dans les autres provinces. Contrairement à ce que certains milieux étudiants et syndicaux prétendent, l'expérience canadienne montre qu'une hausse des frais de scolarité ne diminuent pas le taux de fréquentation universitaire surtout lorsqu'un système de prêts et bourses compensent en bonne partie pour les hausses.

Il y a beaucoup de faux arguments que l'on entend à propos du **caractère public des universités**. La formation universitaire est un investissement en capital humain que font les personnes dans le but d'avoir un emploi rémunérateur au sortir des études. **Le principal bénéficiaire de cet investissement est l'étudiant lui-même** qui aura généralement une rémunération plus élevée que celle des personnes n'ayant pas de formation universitaire. La société dans son ensemble est certes plus prospère lorsque le niveau d'éducation de sa population augmente et c'est pourquoi l'État est justifié de financer son réseau d'universités. Mais il reste que le **bénéfice principal est privé**. Il est donc tout à fait justifié de demander à ces étudiants des frais de scolarité reflétant les coûts de l'enseignement puisqu'ils retireront des avantages personnels de cette formation.

La très grande majorité des étudiants universitaires ont compris le bien fondé d'accroître progressivement et de façon modérée les frais de scolarité puisqu'environ 90 % des étudiants inscrits dans les universités du Québec ont complété leur trimestre d'hiver 2012 sans encombre et n'ont pas participé aux manifestations du printemps passé. En fait, **il n'y avait pas de « crise » chez les étudiants universitaires**, ce sont les médias et les milieux syndicaux qui ont voulu en faire « une crise » en misant sur une minorité d'étudiants et dont l'objectif était en fait d'amener la démission du gouvernement en place. Les étudiants avaient été invités en Commission parlementaire pour faire valoir leurs arguments à propos de la hausse des frais de scolarité, mais leurs représentants avaient refusé d'y participer.

Les membres de la FCCQ sont fort inquiets face à la tournure des événements concernant le financement de nos universités. Le nouveau gouvernement, sans tenir compte du chemin parcouru par le précédent gouvernement sur la question des frais de scolarité, sans nouvelle étude ni de commission parlementaire a **déclaré un moratoire d'un an d'abord, puis de deux ans à propos de l'augmentation des frais de scolarités** et de surcroît, a gardé le nouveau régime de prêts et bourses destiné à compenser les étudiants les moins fortunés pour les hausses de frais prévus par le précédent gouvernement. Le gouvernement accorde une subvention de 32 M \$ additionnels aux universités pour compenser une partie des pertes de revenus associées au moratoire qui gèle les frais pour l'année académique 2012-2013.

Nous sommes **très loin d'un règlement du sous-financement de nos établissements universitaires** et il faut s'attaquer rapidement à cette question; et **une hausse des frais de scolarité au delà de toute partisanerie politique est incontournable et essentielle pour permettre à nos universités de soutenir la concurrence mondiale.**

L'annonce du gouvernement à propos de la rémunération des recteurs et des vice-recteurs ou autres cadres des universités démontre une méconnaissance du travail complexe et difficile accompli par ces dirigeants. Il y a eu quelques cas d'abus que l'on n'a pas manqué de souligner, mais dans l'ensemble les dirigeants de nos universités reçoivent des rémunérations comparables ou inférieures à celles de leurs collègues des autres provinces. À nouveau ici, le marché est international et on risque de perdre d'excellents candidats qui iront ailleurs si on veut fixer des règles bureaucratiques pour établir la rémunération des cadres supérieurs.

➤ *Le fardeau réglementaire et fiscal des entreprises*

La FCEI a estimé que le coût de conformité aux réglementations pour les PME au Canada s'élève à 30 G \$³². Remplir des formulaires, fournir des pièces justificatives etc. coûtent temps et argent aux entreprises. Le gouvernement fédéral, suite aux recommandations d'un comité, vient de s'engager sérieusement à réduire la « paperasserie »³³ et diminuer ainsi les coûts de conformité des entreprises. Les ressources ainsi libérées pourront être utilisées par ces dernières à des fins plus productives.

La FCCQ souhaite que parallèlement à l'effort du gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec **s'engage à simplifier et harmoniser les procédures administratives et ainsi que les modalités d'accès à l'aide financière et fiscale aux entreprises.**

La stratégie gouvernementale de l'entrepreneuriat prévoyait des mesures telles que la création de **l'Espace Entreprises**, un portail gouvernemental qui sera consacré spécifiquement aux entreprises et la FCCQ **souhaite la poursuite de cet approche.**

Certaines déclarations concernant l'imposition des entreprises dans le secteur des ressources naturelles sèment l'inquiétude dans toute la communauté d'affaires. La FCCQ demande au gouvernement **de maintenir un niveau d'imposition compétitif** pour les entreprises par rapport à ceux observés dans les autres provinces canadiennes. De plus, la FCCQ continue de privilégier une **diminution des prélèvements sur la masse salariale** qui représentent pour les entreprises un

³² Voir : <http://www.cfib-fcei.ca/francais/article/4264-la-fcei-soutient-le-plan-d-action-federal-visant-a-reduire-la-paperasserie.html>

³³ L.Jones, "Ottawa red-tape reforms show real commitment" The Globe and Mail, October 1st.

coût qui est contreproductif au niveau de la création d'emploi et peut favoriser le travail au noir.

Une nouvelle mesure a été annoncée lors du dernier budget provincial, soit une réduction de la taxe sur la masse salariale pour favoriser l'emploi des travailleurs âgés de 65 ans ou plus. **La FCCQ souhaite le maintien de cette mesure.**

➤ *La saine gestion des finances publiques*

Pour assurer le bon fonctionnement d'une économie de marché, le gouvernement doit avoir un cadre fiscal et légal stable et prévisible. Les entrepreneurs qui investissent et prennent des risques doivent être en mesure de faire des calculs de rentabilité à moyen terme qui ne doivent pas être bouleversés par un changement brusque des règles fiscales, de la réglementation touchant des activités économiques. Cette question est tellement importante qu'il y a des clauses dans l'Aléna qui permettent aux entreprises de poursuivre les gouvernements pour des changements inattendus de cadre législatif ou fiscal qui viennent bouleverser la rentabilité de projets d'investissements.

L'intention initiale du nouveau gouvernement de vouloir introduire de la rétroactivité dans la fiscalité représentait un changement tout à fait inattendu dans les règles fiscales et a créé beaucoup d'inquiétude dans la population et la communauté d'affaires. Une telle mesure vient changer les règles du jeu et modifier les résultats attendus par les agents économiques. Elle peut faire l'objet de contestation devant les tribunaux. Mais la pire conséquence d'une telle mesure est **la perte de confiance des investisseurs** et des travailleurs dans la juridiction qui met en place de telles mesures. Ceci amène les entrepreneurs à investir ailleurs et même déplacer le siège social ou des activités de leur firme pour se retrouver dans une région où le principe fondamental de la stabilité fiscale est reconnu.

Le retrait de cette proposition s'imposait et la FCCQ souhaite avoir du gouvernement un engagement ferme de ne plus avoir recours à de semblables mesures qui auraient un impact très négatif sur les investissements et la croissance économique du Québec.

À cet égard, nous avons souligné plus haut l'inquiétude de la FCCQ face aux propositions de redevances et d'impôt sur les activités minières. Les décisions passées d'investir dans l'exploitation minière reposaient sur le cadre fiscal existant. Des modifications importantes à ce cadre viendraient changer les perspectives de rentabilité et pourraient se traduire par des fermetures de mines. De plus, des projets qu'envisageaient des entreprises risquent d'être abandonnés si une nouvelle fiscalité excessive réduisait ou éliminait la rentabilité de ces investissements. **La FCCQ souhaite donc que le gouvernement consulte les entrepreneurs et fassent les études nécessaires avant de modifier de façon importante la fiscalité sur l'activité minière.** Également, si les contributions du gouvernement aux infrastructures essentielles pour exploiter des

mines dans le cadre du plan Nord changeaient de façon significative, la rentabilité prévue en serait affectée **et pourrait conduire à l'abandon de projets.**

Nous passons maintenant aux autres propositions fiscales énoncées par le nouveau gouvernement, soit de réduire l'avantage fiscal sur les revenus de dividende et sur le gain en capital.

- **Fondements économiques de la fiscalité des dividendes et du gain en capital**

Le traitement de ces revenus n'est pas un cadeau que le législateur veut donner « aux riches ». Il s'agit plutôt de favoriser l'épargne et l'investissement qui sont le moteur de la croissance économique. Comme il y a des risques associés aux investissements, il faut garder un incitatif pour que les personnes ou les entreprises acceptent de prendre un tel risque. Plus l'incitatif est appréciable, plus les agents économiques accepteront d'investir et contribuer ainsi à la création d'emploi et à l'enrichissement de la société. Il y a deux principales méthodes de rémunération pour les investisseurs :

- Investir dans les actions d'une entreprise pour en retirer des dividendes : cette source de capital pour les entreprises est essentielle pour financer les multiples projets des firmes afin de supporter la concurrence et d'assurer leur survie. Le crédit d'impôt sur les revenus de dividende sert à inciter les épargnants à investir dans les actions en raison du risque qui est associé à ce type d'épargne. Abolir le crédit réduit l'épargne, l'investissement et les revenus des épargnants et est donc contreproductif. Également, les dividendes sont une source de revenu pour les personnes, en particulier celles à la retraite qui ont accumulé des épargnes tout au long de leur vie active.
- Gain en capital sur ventes d'actifs (actions, titre propriété, immobilier etc.) :
À nouveau, le traitement fiscal favorable du gain en capital sert à compenser le risque que l'investisseur prend en achetant des actifs. Ceci vaut pour tous les épargnants qui prennent le risque d'investir. De façon plus particulière, pour les petites entreprises, sources d'emplois et de revenus, la valeur de celles-ci se bâtit avec le travail et la prise de risque du/des propriétaires. La vente d'une partie ou de la totalité de l'entreprise par divers chemins (entrée en bourse, vente privée etc.) représente souvent la principale rémunération pour le/les propriétaires qui ont assumé des risques et travaillé à bâtir une entreprise. **Réduire l'avantage fiscal sur le gain en capital viendrait sérieusement compromettre l'entrepreneuriat au Québec³⁴.**

³⁴ En France, les jeunes entrepreneurs se sont mobilisés pour faire échec à de nouvelles règles de ventes des entreprises hi-tec et ont réussi à faire reculer le gouvernement, Voir

- Autres avantages fiscaux : l'exploitation des ressources naturelles comme les mines ou le pétrole comportent des risques très élevés mais peut devenir une source de création d'emplois et de richesse. Dans ce cas, l'État accepte de partager les risques avec les investisseurs par le truchement des actions accréditatives pour les mines, exploration gazière et pétrolière, qui sont déductibles d'impôt. À nouveau, il s'agit de mesures à conserver pour assurer le financement des d'activités à haut risque.
- La fiscalité des travailleurs à plus hauts revenus : nous avons indiqué plus haut les impacts négatifs sur l'offre de ressources humaines hautement qualifiées associés à une fiscalité abusive sur les hauts revenus. En général, ces personnes ne sont pas « riches » comme on l'entend au Canada ou en Amérique du Nord. Ce sont des travailleurs essentiels à notre économie et utilisent leur capital humain à des fins productives. Ils représentent une faible portion de la main-d'œuvre qui contribue **de façon démesurée à l'impôt provincial sur le revenu.**
- Vouloir taxer davantage les travailleurs à plus haut revenu est contreproductif, pénalise les entreprises qui ont besoin de cette main-d'œuvre et incite les plus jeunes à quitter le Québec. Or le gouvernement, pour des raisons idéologiques veut abolir la taxe santé de 200,00 \$ et en faire porter le fardeau aux personnes à plus haut revenu. D'abord cette taxe protégeait les plus démunis. De plus, cette taxe permettait de rétablir un **certain équilibre entre le fardeau fiscal des contribuables.** Plusieurs personnes à plus faible revenu ne paient pas d'impôt provincial et la taxe santé représentait une modeste contribution pour les services publics non tarifés que reçoivent ces contribuables.

En conclusion, la FCCQ demande au gouvernement de ne pas modifier le traitement fiscal des dividendes et du gain en capital pour assurer le financement des entreprises dans notre économie. La FCCQ demande également de réduire l'impôt sur les hauts salariés de façon à le rendre concurrentiel. La parité avec la moyenne canadienne (en excluant l'Alberta) devrait être un objectif à atteindre d'ici les deux prochaines années.

- **Le rôle de la Caisse de Dépôt et Placements**

Pour assurer un minimum de revenus aux retraités des Québécois, il faut gérer la Caisse comme un fonds de retraite qui maximise les rendements pour ses

épargnants. Faire intervenir la Caisse dans l'économie pour des raisons politiques dans des sauvetages d'entreprises ou dans des firmes à haut risque peut se traduire par des pertes considérables et pénaliser l'ensemble des québécois. Les agences de cotation ont bien averti le gouvernement que la Caisse serait décotée si le gouvernement lui demandait de financer des projets ou des entreprises au Québec. **La FCCQ demande au gouvernement de ne pas utiliser la Caisse pour intervenir dans l'économie.**

4. Les équilibres budgétaires : le respect du cadre financier

Les derniers exercices de budgétisation du gouvernement du Québec ont réitéré l'importance de maintenir le cap sur l'objectif du retour à l'équilibre budgétaire au plus tard à **l'exercice 2013-2014**. Avec une des dettes les plus lourdes parmi les provinces, l'État québécois doit réduire sa dette brute qui atteint les 55 % du PIB comparativement à 41 % pour l'Ontario. En termes nets, la dette représente 50 % du PIB contre 35 % en Ontario. La croissance des dépenses de programmes est à chaque année supérieure à celle du PIB et du taux d'inflation.

Le respect de cet engagement budgétaire renforcera la crédibilité auprès du secteur financier et contribuera à maintenir les taux d'emprunt et à diminuer la part du service de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. Nous comprenons que le nouveau gouvernement entend maintenir l'objectif du retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014. La FCCQ appuie cet objectif et soutiendra le gouvernement dans ses efforts pour rétablir l'équilibre budgétaire dans la mesure où les mesures n'affecteront pas la croissance de l'économie.

Nous l'avons affirmé plus haut, la hausse des impôts personnels et des entreprises est contreproductive : nous avons atteint une limite au-delà de laquelle l'impact à moyen terme sera dévastateur pour l'économie. Il reste deux instruments pour faciliter le retour à l'équilibre : le premier est le maintien de mesures visant **la tarification de certains services gouvernementaux et de l'électricité**. Les études montrent clairement que plusieurs services publics y compris l'électricité sont sous-tarifés et conduisent à une mauvaise allocation des ressources. Le second est la **réduction des dépenses du gouvernement**.

➤ Le maintien des mesures des revenus annoncés

C'est la croissance économique qui alimente la progression des revenus de l'État pour financer les services publics. Mais nous sommes présentement dans un cycle de croissance lente, comme nous l'avons indiqué au début de l'étude. Le ministre des finances du Canada a reconnu dans sa mise à jour sur les finances du gouvernement canadien que les revenus fédéraux ne progressent pas au rythme anticipé à cause de la mauvaise conjoncture mondiale. Il a reporté d'une autre année l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire. Le ministre fait l'objet de pression pour financer d'autres travaux

d'infrastructures pour combattre le ralentissement de l'économie, mais il a annoncé qu'il n'allait pas financer de nouveaux travaux.

Les grandes institutions de prévisions économiques s'accordent pour dire que la croissance sera lente pour quelques années encore et donc il faut bâtir le budget avec des hypothèses très conservatrices pour la croissance des revenus. De là la demande de la FCCQ **de maintenir l'indexation des services gouvernementaux tarifés**. Une tarification au juste prix et indexé annuellement des services tarifés respecte le principe fondamental d'une allocation optimale des ressources dans l'économie.

Les hausses tarifaires doivent se faire sur une certaine période de temps pour permettre aux contribuables de s'adapter et elles doivent être bien expliquées comme c'est le cas par exemple, des tarifs d'Hydro-Québec qui font l'objet d'une analyse détaillée de la Régie de l'énergie lorsqu'elle rend sa décision sur les tarifs. Pour éviter de se retrouver avec des rattrapages de tarifs résultant d'un gel, comme ce fût le cas avec les frais de scolarité, il faut une indexation rigoureuse des services tarifés, y compris des services comme celui des garderies, de façon à ce que tous les citoyens contribuent au financement de l'État.

Pour éviter un gaspillage d'énergie, pour assurer une allocation optimale des ressources et une équité intergénérationnelle, on doit laisser les tarifs d'électricité être fixés par la Régie en vertu des principes économiques universels dans ce domaine. Le coût marginal de l'électricité est en forte hausse et il faut refléter ce phénomène par des hausses tarifaires. C'est une source importante de revenu pour le Québec qui permet notamment de contrôler la dette publique et éviter de reporter son financement par les générations futures. **Geler les tarifs d'électricité comme cela a été fait dans le passé est une erreur de politique économique au plan technique et une mesure populiste inacceptable au plan politique**. On ne doit pas faire de la redistribution des revenus avec les tarifs d'une ressource comme l'électricité. Si le gouvernement veut protéger les plus démunis face à des hausses de tarifs, il doit utiliser sa politique fiscal sous la forme par exemple d'un crédit d'impôt remboursable.

La FCCQ demande donc au gouvernement de laisser la Régie de l'énergie continuer son travail de fixation des tarifs d'électricité comme le prévoit son mandat.

➤ **La réduction des dépenses du gouvernement**

Les revenus du gouvernement du Québec ont été sérieusement affectés par la récession et par le ralentissement de la reprise en cours, de sorte que la dette a continué de s'accroître. Les données économiques démontrent que le gouvernement ne peut pas raisonnablement anticiper de combler l'écart budgétaire uniquement pour une hausse des sources de revenus. C'est aussi par une réduction des dépenses qu'il peut dégager une certaine marge de manœuvre afin d'assurer la pérennité des services offerts à la population.

Les différents gouvernements ont à maintes reprises annoncé leur intention de réduire la croissance annuelle des dépenses. Ils ont été incapables de réaliser cette promesse et la

croissance de celles-ci est encore nettement supérieure à la croissance du PIB. Dans les circonstances difficiles dans lesquelles se trouve le gouvernement, celui-ci doit prendre l'engagement ferme maintenir le rythme de ses dépenses de programmes au maximum à un taux voisin de celui de la croissance nominale du PIB.

Un contrôle de la croissance des dépenses ne permettra pas à lui seul de retourner à l'équilibre budgétaire. Les premiers efforts du gouvernement doivent être centrés certes sur le contrôle des dépenses mais il doit s'attaquer dès maintenant à **revoir l'appareil de l'État afin qu'il soit plus productif et compétitif et centré sur ses fonctions propres de législateur et régulateur**. Là encore des promesses de gouvernements antérieurs pour réinventer l'appareil public ont échoué. Plus les pressions sur les finances publiques deviennent importantes, plus **il faut réinventer la façon de rendre les services**. Notamment, la prestation de certains services peut être réalisée de façon efficace en partenariat avec le secteur privé.

Rappelons que le gouvernement compte plus de 260 différentes dépenses fiscales accordées aux particuliers et aux entreprises. Seulement au cours des dernières années, ce sont plus de 25 organismes nouveaux qui ont été créés. Il convient de réaliser pour tous ces programmes et organismes une analyse coût-bénéfice à la lumière du contexte actuel et de leur rendement respectif. Beaucoup de ces programmes et organismes se sont « sédimentés » au fil des ans sans qu'il y ait nécessairement d'évaluation continue de leur pertinence.

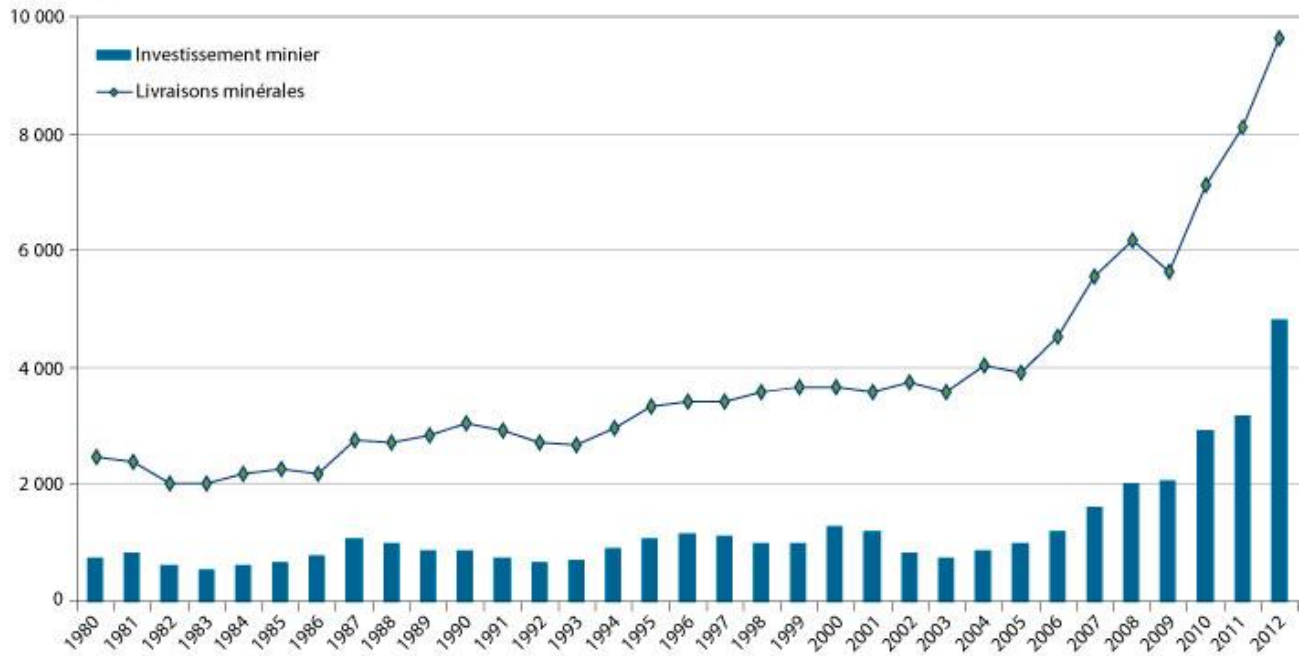
C'est pourquoi estime la FCCQ que le gouvernement doit s'engager rapidement et avec des cibles d'économies à :

- Réévaluer l'ensemble des programmes, organismes, mesures budgétaires et fiscales afin d'en évaluer la pertinence économique à la lumière du contexte actuel et futur.
- Instaurer pour toute la gestion des services publics et parapublics (incluant les réseaux de santé et d'éducation et toutes les sociétés d'états) des mesures d'augmentation de la productivité et de la performance basées sur des indicateurs économiques
- Réviser l'éventail de services gouvernementaux en y distinguant l'accessibilité, l'universalité et la gratuité et explorer la livraison de certains de ces services par le secteur privé.

Annexe1

Évolution des livraisons minérales et de l'investissement minier, Québec, 1980 à 2012¹

M\$ courants



1. 1980-2010 : données finales; 2011 : données provisoires; 2012 : intentions.

Note : IPPI pour 2012 fixé arbitrairement à 116 (2002=100).

Source : Institut de la statistique du Québec, *Relevé des dépenses d'exploration minière, de mise en valeur et d'aménagement des complexes miniers* et *Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières*.

PR